

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

**EXCUSES :** Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014 – 065 : ZAE DU THEIL – CESSION PARCELLE D 973 P

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'avis du service France Domaine daté du 28 janvier 2014

Monsieur le Président expose qu'un porteur de projet, Monsieur TOURBIER gérant de la SARL *Aux folies gourmandes*, à Saint-Léonard de Noblat, a sollicité la Communauté de Communes de Noblat pour l'acquisition d'une parcelle, sur la ZAE du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, afin d'implanter un bâtiment. La surface nécessaire à l'installation et au développement de son activité est de 1 150 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président précise que ce porteur de projet a fait réaliser, par un architecte, l'implantation projeté de son bâtiment sur cette parcelle afin de permettre l'élaboration d'une esquisse d'aménagement pour permettre la division de la parcelle 973, d'une surface totale de 8 814 m<sup>2</sup>, à intervenir.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le service France Domaine a émis un avis, le 28 janvier 2014, sur le prix de vente, au mètre carré, de cette future parcelle. Compte tenu des caractéristiques de la parcelle, le service France Domaine fixe une valeur vénale estimée à environ 5 € / m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président rappelle que le budget de ce lotissement ZAE du Theil est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et propose donc de fixer le prix de cession à 4 795,50 € HT pour 1 150 m<sup>2</sup> (5,00 € TTC / m<sup>2</sup> soit 4,17 € HT / m<sup>2</sup>), à la SARL *Aux folies gourmandes* dont Monsieur Lionel TOURBIER est le gérant. La TVA payée à la collectivité au taux de 20,00 % appliqué au prix hors taxe de cession.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la cession, à la SARL *Aux folies gourmandes* dont Monsieur Lionel TOURBIER, de la parcelle D 973 P, conformément à l'esquisse d'aménagement annexée à la présente délibération, d'une superficie de 1 150 m<sup>2</sup>, pour un montant de 4 795,50 € HT,

**Précise** que les frais de bornage seront supportés par la Communauté de Communes de Noblat,

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour permettre cette cession.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

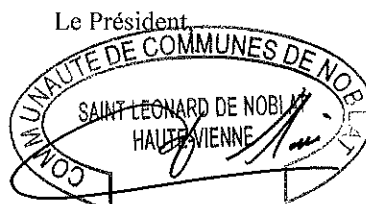
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** ZAE DU THEIL - CESSION PARCELLE D973P

---

**Date de transmission de** 19/03/2014

**l'acte :**

**Date de réception de** 19/03/2014

**l'accusé de réception :**

---

**Numéro de l'acte :** 2014-065 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140311-2014-065-DE

---

**Date de décision :** 11/03/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public